

**Commune de LAGNEY**  
**Séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCÈS VERBAL DU 28 JUIN 2024**

Réunion publique

**Convocation légale** du 21 juin 2024

**Lieu** : Salle du Conseil

**Heure de début** : 20H33

**Heure de fin** : 21h22

**Présidence** : Monsieur le Maire, Bernard CHÉNOT

**Secrétaire de séance** : Mme Océane BERTRAND

**Conseillers présents :**

M. Bernard CHÉNOT, M Laurent PERRETTE, Mme Inès DESBOIS,  
Mme Océane BERTRAND, M. Hervé FOREST, M. Jacques MATHIEU, M. Logan MATHIOT,  
M. Éric REGHEM, Mme Ariane REMY, M. Henri SOYER et Mme Christine THEVENON

**Conseillers absents :**

M. Alain BAZARD, M. Stéphane MOURÉ, M Remi BASTAILLE

**Procurations :**

M. Alain BAZARD donne procuration à M. Henri SOYER

M. Stéphane MOURÉ donne procuration à M. Laurent PERRETTE

M Rémi BASTAILLE donne procuration à M Jacques MATHIEU

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

**Ouverture de séance :**

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

Il désigne la secrétaire de séance, Mme Océane BERTRAND.

L'ordre du jour est énoncé :

**ORDRE DU JOUR :**

1. Adoption du PV du Conseil Municipal du 24/05/2024
2. Devis pré-fibrage, raccordements et mise en service (LOSANGE)
3. Subvention association familiale Repas du 08 mai
4. Emprunts mairie Banque des Territoires
5. Devis CRBM renforcement plafond MAM
6. Convention pour la géolocalisation des tombes Morts pour la France avec le Souvenir Français
7. Devis pour le nettoyage et la réfection des tombes Morts pour la France
8. Devis pour terrassement et évacuation de terre Fontaine de l'Échineau
9. Cosoluce : régularisation des cotisations URSSAF

**DIVERS ET INFORMATIONS**

- ✓ Préparation élections

## **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 24/05/2024**

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler : *aucune*

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 24 mai 2024.

## **2. Devis pré-fibrage, raccordements et mise en service (LOSANGE)**

Monsieur le Maire présente le devis LOSANGE d'un montant total de 7.994,40 € TTC concernant les travaux de pré-fibrage, raccordement et mise en service dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne mairie-école.

Ainsi, on peut déjà prévoir les branchements suivants :

- |   |                  |   |                          |
|---|------------------|---|--------------------------|
| ✓ | 1 pour la mairie | ✓ | 1 pour l'appartement n°1 |
| ✓ | 1 pour la MAM    | ✓ | 1 pour l'appartement n°2 |

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis ci-dessus pour un montant de 7.994,40 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

La dépense sera imputée à l'article 611 du budget de la Commune.

## **3. Subvention association familiale Repas du 08 mai**

Monsieur le Maire rappelle que 38 personnes ont participé au repas du 08 mai dernier. Comme le service a été assuré par des jeunes de Lagney, la commune souhaite subventionner l'Association Famille Rurale à hauteur de 300,00 €.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité** :

- **VALIDE** la subvention d'un montant de 300,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 65748 du budget de la Commune.

## **4. Emprunts mairie Banque des Territoires**

Monsieur Le Maire informe que la Caisse des dépôts et consignation a été contactée dans le but de la réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL pour le financement de transformation écologique – rénovation énergétique du bâtiment.

Deux propositions ont été faites :

1) Ligne de Prêt 1 :

Montant de 275.000,00 euros / Durée d'amortissement = 25 ans

Durée de la phase de préfinancement = 11 mois / Périodicité des échéances : trimestrielle

2) Ligne de Prêt 2 :

Montant de 125.000,00 euros / Durée d'amortissement = 20 ans

Durée de la phase de préfinancement = 11 mois / Périodicité des échéances : trimestrielle

**Après en avoir délibéré avec 11 Voix Pour et 3 Abstentions**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition Ligne de prêt 2 pour un montant de 125.000,00 € sur 20 ans
- **VALIDE** les montants de remboursement de 4.339,66 € pour la 1<sup>ère</sup> échéance puis 2.227,40 € par trimestre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions du contrat et de la demande de réalisation de fonds.

Les dépenses seront enregistrées aux articles 1641 et 66111 du budget de la Commune.

**5. Devis CRBM renforcement plafonds**

Monsieur Le Maire signale que pour le gros œuvre du chantier de réhabilitation de l'ancienne mairie-école, l'entreprise CRBM a transmis un nouveau devis de 9.064,51 € TTC concernant le renforcement des plafonds pour l'ensemble des pièces du bâtiment.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré avec 13 Voix Pour et 1 Abstention** :

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux supplémentaires énoncés ci-dessus
- **VALIDE** le devis pour un montant de 9.064,51 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

La dépense sera imputée à l'article 231 du budget de la Commune.

**6. Convention pour la géolocalisation des tombes des Morts pour la France avec le Souvenir Français**

Monsieur le Maire rappelle que 10 Morts pour la France sont recensés dans le cimetière de Lagney. La convention tripartite proposée (entre l'Association Le Souvenir Français, La Commune de Lagney et l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Lagney) a pour objet la mise en œuvre d'un projet de géolocalisation des tombes des combattants Morts pour la France inhumés au cimetière communal.

Il sera demandé un engagement financier de la municipalité de l'ordre d'une subvention équivalente à 60,00 € par fiche biographique rédigée. Cette somme couvre les frais pour une durée de six ans, au-delà de laquelle une subvention annuelle de 100,00 € sera votée pour la mise à jour et la maintenance du support informatique de l'application.

Pour information, cette année la cérémonie du 11 novembre sera organisée par Lagney.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la subvention d'un montant de 600,00 € par année pendant les six premières années
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 65748 du budget de la Commune.

## **7. Devis pour le nettoyage et la réfection des tombes des Morts pour la France**

Monsieur le Maire présente le devis émis par l'entreprise GUILLARD concernant les travaux de nettoyage et de réfection des tombes des MPLF pour un montant de 3.400,00 €. Le financement global sera réparti avec l'Association de l'Échineau en fonction du montant de la subvention du Souvenir Français. Monsieur le Maire présentera prochainement le devis au Souvenir français.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré avec 13 Voix Pour et 1 Abstention** :

- **VALIDE** la présentation du devis ci-dessus pour un montant total de 3.400,00 €

Les dépenses seront imputées à l'article 61521 du budget de la Commune.

## **8. Devis pour terrassement et évacuation de terre Fontaine de l'Échineau**

Monsieur le Maire présente le devis émis par la SARL SOYER pour le terrassement le long du mur de la Fontaine de l'Échineau et l'évacuation de terre pour un montant de 1.320,00 € TTC.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité**, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le devis ci-dessus pour un montant total de 1.320,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Les dépenses seront imputées à l'article 61521 du budget de la Commune.

## **9. Cosoluce : régularisation des cotisations URSSAF**

Monsieur le Maire rappelle que les paies sont établies chaque mois avec le programme COSOLUCE et plus particulièrement PARME.

Cependant, des rappels apparaissent sur certains agents sans raison particulière ce qui fausse les déclarations des cotisations DSN et on ne peut pas les supprimer directement.

Sur la paie de Valérie CHRISTOPHE de novembre 2023 (bulletin de paie établi suite à son licenciement), des rappels URSSAF remontaient jusque 2010. Les lignes sur le bulletin de paie devront être supprimées et une régularisation des cotisations URSSAF s'impose.

COSOLUCE s'est engagé pour le 02 juillet 2024 à reprendre ces anomalies moyennant un financement qui fera l'objet d'un devis.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** la régularisation des cotisations par COSOLUCE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

Les dépenses seront imputées à l'article 6156 du budget de la Commune.

## DIVERS ET INFORMATIONS

### ✓ *Préparation des élections*

Monsieur le Maire rappelle que pour les élections législatives, 2 tours sont prévus les 30 juin et 07 juillet 2024.

La Commission de contrôle des listes électorales ne s'est pas réunie préalablement : d'ailleurs, il n'y a pas de nouveaux inscrits puisque la date butoir des inscriptions était le 09 juin 2024. Les demandes arrivées par la suite ne sont donc pas prises en compte pour ces élections.

Le bureau de vote devra être ouvert de 8h00 à 18h00 : il faut prévoir la composition du bureau de vote pour chacun des tours.

- (Voir Tableau)

Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Bernard Chénot, en sa qualité de Maire de Lagny, clôture le Conseil Municipal à 21h22.

Pour affichage, le 02/07/2024

La secrétaire de séance  
Mme Océane BERTRAND



Le Maire  
M. Bernard CHENOT

